

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.214

Classe préparatoire de l'école d'art : Demande de renouvellement d'agrément pour 5 ans auprès du Ministère de la Culture

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: 75

Nombre de présents: 50

Nombre de pouvoirs: 22

Nombre d'excusés: 3

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.12.214**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**CLASSE PRÉPARATOIRE DE L'ÉCOLE D'ART : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT
D'AGREMENT POUR 5 ANS AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10404 -1) EMANCIPATION PAR ENSEIGNE ET ÉDUCATION ARTISTIQUE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie.

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

ODD 10 : Réduire les inégalités.

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » comporte un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner notamment à travers une dimension Culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, Culture, santé,...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération n°13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école d'Art de GrandAngoulême.

Depuis mars 2017, l'école d'Art de GrandAngoulême dispose d'une classe préparatoire agréée par le Ministère de la Culture pour la préparation de bacheliers aux concours d'entrée de l'enseignement Artistique supérieur.

Cet agrément, outre la reconnaissance par l'État de la qualité de l'enseignement proposé par l'école d'Art de GrandAngoulême, permet de délivrer le statut d'étudiant aux élèves qui y sont admis et leur ouvre l'accès à un volet d'aide sociale (CROUS, bourses). L'arrêté du Ministère de la Culture du 5 janvier 2018, relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée aux écoles d'enseignement supérieur de la création artistique, est venu préciser le dispositif législatif. Ce texte mentionne les contenus pédagogiques de ces enseignements, ainsi que les modalités d'élaboration du dossier de demande d'agrément.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

L'arrêté du Ministère de la Culture du 20 janvier 2020 a modifié l'arrêté du 5 janvier 2018 en subordonnant l'agrément à la mise en place d'une tarification sociale pour les inscriptions et les frais de scolarité de tous les élèves.

En 2024, dans le cadre de la réflexion nationale menée par le Ministère de la Culture et dans l'attente d'une refonte des critères d'attribution de l'agrément pour une meilleure prise en compte des évolutions de l'enseignement artistique, il a été possible de solliciter auprès du Ministère de la Culture une prolongation de l'agrément jusqu'à l'été 2026. La délibération n°174 relative à la demande de prolongation pour une année a été validée par le conseil communautaire du 14 novembre 2024. L'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2024 a accordé le prolongement de l'agrément jusqu'à la fin de l'année universitaire 2025-2026.

Afin de pérenniser le dispositif, il est ainsi proposé d'approuver la demande de renouvellement d'agrément de l'école d'Art de GrandAngoulême, en tant qu'établissement assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur d'Art et de design, pour une durée de 5 ans.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à solliciter auprès du Ministère de la Culture la demande de renouvellement de l'agrément de l'école d'Art de GrandAngoulême pour une durée de 5 ans, et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

| | |
|---|--|
| Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0 | APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE |
|---|--|